

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Adopté

N° AS564

AMENDEMENT

présenté par
M. Bazin, rapporteur général

ARTICLE 12 TER

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Au premier alinéa de l'article L. 114-17-1-1 du code de la sécurité sociale, les mots : « peut procéder » sont remplacés par le mot : « procède ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rétablir l'article 12 *ter* dans sa rédaction résultant des travaux de l'Assemblée nationale en première lecture.